

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

7^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI DICEMBRE DI U2020

N° 2020/E7/045

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Mme Mattea CASALTA AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

OBJET : SOUTIEN A LA CULTURE.

CONSIDERANT la crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19,

CONSIDERANT la culture comme composante essentielle du patrimoine immatériel d'un peuple et comme garante de son identité,

CONSIDERANT aussi la culture comme vecteur de lien social, comme moyen d'élévation spirituelle et comme gardienne des traditions, us et coutumes,

CONSIDERANT l'accès à la culture comme un droit et un bienfait pour tout citoyen,

CONSIDERANT les acteurs culturels particulièrement impactés à la fois moralement et pécuniairement par l'arrêt quasi-total de leurs activités,

CONSIDERANT le sentiment d'oubli de ces acteurs culturels dans le cadre des mesures gouvernementales liées à la relance et à la gestion de la crise actuelle,

CONSIDERANT la nécessité accrue de développer le lien social dans un contexte favorable à l'isolement des individus afin de limiter les conséquences morales et psychologiques sur l'Humain,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien au monde culturel durement touché en cette période de crise sanitaire, économique et sociale.

MANDATE le Conseil Exécutif pour mettre en œuvre toutes les démarches possibles, notamment en partenariat avec l'Etat, afin d'apporter des solutions pérennes, dans le cadre de la relance, aux difficultés rencontrées par les acteurs culturels ainsi que des mesures visant à faciliter aux usagers l'accès à la culture, sous toutes ses formes, en cette période de restrictions liées à la crise sanitaire.